DCM 2026-11/08

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 056-215600990-20261117-DCM_2026_11_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date convocation : 6 novembre 2026 Date affichage : 6 novembre2026

Les membres composant le conseil municipal de Langoëlan, régulièrement convoqués, se sont réunis le dix-sept novembre deux mille vingt-six à vingt heures, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice RAUD, maire de la commune.

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Absents	5
Pouvoir	1
Votants	7
Quorum	6

PRESENTS : RAUD Fabrice, NOLOT Jeannine, ETIENNE Lionel, BRARD Pauline, LE MÉTAYER Jean-Claude, Michelle DESPRÉS

Absents excusés : Charlotte QUÉNISSET (pouvoir à Pauline BRARD), Florent PÉRAIN, Yann JONDOT

Absent : Marie-France BOMPIERRE, Christian ROUZO

Secrétaire de séance : Lionel ÉTIENNE

Délibération n°2026 11/08
Devis pour la restauration et la fabrication de plusieurs registres communaux

Le Maire informe l'assemblée que l'entreprise « Les Reliures du Limousin » est venue en mairie le 30 septembre dernier pour examiner les registres d'état civil qui nécessitaient une restauration en priorité (coutures, couverture, tranches etc....) et proposer des devis en conséquence. Cette priorisation tenait également

Trois ouvrages ont ainsi été retenus pour ces restaurations, tenant compte à la fois de leur état et des demandes d'actes les plus fréquentes :

Le registre des naissances de 1923-1932 pour un coût de 729,60 € TTC
Le registre des naissances 1933-1942 pour un coût de 835,20 € TTC
Le registre des naissances 12943-1952 pour un coût de 494,40 € TTC

TOTAL OPÉRATIONS DE RESTAURATION : 2 059,20 € TTC

Par ailleurs, il importe de relier les registres de délibérations des dernières années :

Fabrication registre des délibérations 2019-2022 pour un coût de 223,66 € TTC
Fabrication registre des délibérations 2023-2024 pour un coût de 202,56 € TTC

TOTAL OPÉRATIONS DE FABRICATION : 426,22 € TTC

TOTAL ENSEMBLE : 2 485,42 € TTC

Ces travaux exigeant un délai de deux à trois mois, cette dépense devra nécessairement être répercutée sur le Budget 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'accepter les devis de l'entreprise Les Reliures du Limousin pour un montant total de 2485,42 €
- **AUTORISE** le Maire à signer les devis correspondants
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget primitif 2027

Pour copie conforme,

Le Maire,
Fabrice RAUD

MAIRIE DE LANGOËLAN 56 (Morbihan)